AUBAGNE DÉVELOPPEMENT
culture & création

RÈGLEMENT

« La Dictée de Marcel Pagnol »

Article 1 :
Dans le cadre des événements Marcel Pagnol à Aubagne en 2022, l'Association Aubagne Développement Culture et Création (AD2C) et la Ville d'Aubagne en Provence organisent « La dictée de Marcel Pagnol » avec l'accord et la participation de Nicolas Pagnol et le concours de Didier Van Cauwelaert
« La dictée de Marcel Pagnol » aura lieu le 24 septembre 2022 à Aubagne, à l'espace des libertés.

Article 2 :
« La dictée de Marcel Pagnol » est un concours de dictée gratuit et ouvert à tous. Les participants seront répartis en trois catégories :

- Moins de 16 ans
- Amateurs (à partir de 16 ans)
- Initiés (participants ayant déjà remporté un prix lors d'un concours de dictée)

La participation au concours implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement.

Article 3 :
" La dictée de Marcel Pagnol" se déroulera pour sa cinquième édition le 24 septembre 2022 à 11h à l'Espace des Libertés - Avenue Antide Boyer 13400 Aubagne. La proclamation des résultats et la remise des Prix auront lieu le même jour en fin d'après-midi toujours à l'Espace des Libertés – où tous les participants seront conviés pour un moment convivial avec les animateurs de la dictée, tous les correcteurs bénévoles, les élus de la Ville et les partenaires.
Didier Van Cauwelaert et Nicolas Pagnol liront et animeront cette dictée. Le texte, issu de l'œuvre de Marcel Pagnol, sera cependant complexifié et augmenté de subtilités et difficultés rendant cette dictée totalement originale. Pour la correction, c'est ce texte et lui seul qui sera le référent.

Article 4 :
Chaque participant devra s'inscrire en ligne sur le site de la ville d'Aubagne (www.aubagne.fr/dictee) en remplissant une fiche d'inscription sur laquelle devront figurer : nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone et catégorie de participation. Un formulaire d'inscription papier sera également disponible à l'accueil de l'Hôtel de Ville, au pôle sénior, à la maison de vie associative et à l'office du tourisme.
Chaque inscrit recevra en retour un code personnel. Le jour de la dictée, c'est ce code qui permettra de retirer la copie correspondante. Les copies de tous les participants seront donc anonymes mais identifiables. Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie lors de la participation.
Les inscriptions sont ouvertes à partir du 25 août et jusqu'au 21 septembre 2022.
Tous les participants doivent arriver à l'heure. Les retardataires arrivant après la fermeture des portes de la salle ne pourront pas participer. La catégorie des moins de 16 ans cessera de concourir au moment de l'annonce faite par l'orateur et devra rendre sa copie avant de quitter la salle.

Aubagne Développement, Culture et Création
Chez Century 21 - 49 Rue de la République - 13400 Aubagne
Mail : info@ad2c.org
Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général et éligible à la défiscalisation

L'écriture de la dictée se fait avec le stylo qui sera offert par les organisateurs. Il est recommandé d'écrire très lisiblement et sans rature.

Article 5 :
Seules les feuilles fournies par les organisateurs peuvent être utilisées. Aucun document n'est autorisé. Toute tentative de fraude entraînera l'élimination de son auteur.

Article 6 :
Accompagné de Didier Van Cauwelaert, Nicolas Pagnol, Jean-Pierre ROUAS (Président de l'association Aubagne Développement Culture et Création), du Chef des correcteurs assisté par les correcteurs volontaires, tous habilités de par leur fonction et formation, le jury est souverain et ses décisions sont sans appel. Le jury et l'ensemble des correcteurs ne disposeront du texte référent de la dictée qu'à l'issue de l'épreuve.
Concernant la notation, chaque mot mal orthographié compte pour une faute. Une seule faute sera comptée si un même mot comporte plusieurs fautes. Si une même faute (orthographique ou grammaticale) est commise plusieurs fois dans la dictée pour un même mot, elle n'est comptabilisée qu'une seule fois.
Seront également considérées comme des fautes : les fautes de grammaire (accords, conjugaison, accents grammaticaux), et celles d'accents non grammaticaux obligatoires (dont le tréma, les traits d'union, les oublis de majuscules, les fautes sur les noms propres et les cédilles).
Tous les mots manquants, ambigus ou illisibles compteront pour une faute.

Article 7 :
Les résultats seront proclamés le soir même. Les premiers de chaque catégorie ayant totalisé le moins de fautes se verront remettre un prix d'une valeur de 200 euros. Les deuxièmes et troisièmes de chaque catégories seront également récompensés ;
Pour recevoir leur prix, les participants devront être présents lors de l'annonce des résultats. Aucune copie ne sera restituée après l'épreuve.
Les prix doivent être acceptés tels quels par les gagnants et ne peuvent être cédés, remplacés ou échangés contre de l'argent ou contre tout autre lot de remplacement.

Article 8 :
Du seul fait de leur participation à « La dictée de Marcel Pagnol », les participants autorisent la publication et l'utilisation de leur prénom et nom de famille, de leur image (sous la forme de photos et/ou vidéos) sur tous types de supports et renoncent à tous droits et indemnités à ce titre.

Ce règlement a été déposé chez Maître Laurent GUEDJ, Huissier de Justice, au 13 boulevard de la Corderie – 13007 Marseille, le 11 août 2022.